

Pourquoi des autorités sanitaires régionales refusent-elles que les laboratoires de ville s'équipent pour détecter le coronavirus COVID-19 ?

Dans certaines régions particulièrement touchées, les services d'urgence sont débordés et les capacités diagnostiques des laboratoires de biologie médicale hospitaliers sont, de fait, saturées.

Face à l'existence d'un besoin non couvert dans le champ du diagnostic biologique du coronavirus COVID-19 (Sars-CoV-2), les pouvoirs publics ont émis, depuis début mars, différents avis, recommandations et arrêtés afin de préciser les techniques et conditions de mise en œuvre du diagnostic in vitro du Sars-CoV-2.

Dans ce contexte, **de nombreux laboratoires de biologie médicale de ville proposent de s'équiper des automates nécessaires pour venir en renfort de leurs collègues hospitaliers. Or, l'exercice étant soumis à autorisation de l'Agence régionale de santé (ARS), nous constatons que dans plusieurs régions, cette autorisation est refusée malgré, parfois, les demandes des hôpitaux du territoire.**

Pourquoi ? Quand les autorités sanitaires se tourneront vers les biologistes médicaux de ville, il sera trop tard. **Nous ne comprenons pas ce refus d'aide et de soutien des biologistes médicaux privés au secteur hospitalier.** Le montant de l'examen est encadré et quasi « prix coûtant », le problème n'est donc pas économique.

Nous appelons à la responsabilité de tous. Il est absolument nécessaire que les autorités sanitaires réalisent enfin que les laboratoires de biologie médicale de ville font partie des forces sanitaires mobilisables pour faire face à la crise que nous traversons et cessent de considérer les biologistes médicaux comme une profession de santé accessoire.

Nous faisons partie de la solution pour faire face à la crise et nous sommes prêts à jouer notre rôle. Mais pour cela, il reste encore beaucoup de nombreux points à régler avec les autorités sanitaires (autorisation d'équipement, distribution de masques à toute l'équipe des laboratoires et pas seulement aux biologistes médicaux, fourniture et répartition des kits diagnostiques sur le territoire, accès des personnes des laboratoires aux dispositifs d'accueil d'enfants prévus pour les professionnels de santé...).

A PROPOS DU SDB – SYNDICAT DES BIOLOGISTES

Le SDB a pour vocation de rassembler tous les biologistes libéraux, quel que soit leur diplôme d'origine (pharmacien ou médecin). Il est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession. Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes où la profession doit faire valoir ses positions. Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche. Depuis 1999, le SDB, premier syndicat des biologistes médicaux libéraux, né de la fusion des quatre premiers syndicats de directeurs de laboratoires, défend le rôle médical du biologiste auprès du patient et sa place dans l'équipe de soin. Le SDB organise les Journées de l'innovation en biologie (JIB) – www.jib-innovation.com/ - le rendez-vous annuel de la profession.

CONTACT INTERVIEW : Dr François Blanchecotte, Président du SDB - 06 08 89 61 02 - president@sdbio.eu

CONTACT PRESSE : Jérôme Aubé - 06 29 82 76 55 - j.aube@coromandel-rp.fr